



UNION INTERPARLEMENTAIRE
124^{ème} Assemblée et réunions connexes
Panama, 15 – 20 avril 2011



Conseil directeur
Point 7

CL/188/7h)-R.1
31 mars 2011

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES

h) SESSION ANNUELLE 2011 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 21 et 22 mars 2011

1. La Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un outil unique en son genre qui permet aux parlementaires de passer au crible les politiques sur le commerce international. La Conférence constitue de fait la dimension parlementaire de cette organisation intergouvernementale, dont elle contribue à renforcer la transparence démocratique. Elle est le fruit de la collaboration entre l'UIP et le Parlement européen. La contribution de l'UIP à ce processus est guidée par le sénateur D. Oliver, membre du Comité exécutif de l'UIP et coordonnateur de la délégation de l'UIP au Comité de pilotage de la Conférence.

2. La session annuelle de 2011 s'est tenue à Genève les 21 et 22 mars. Pour la première fois depuis qu'elle a vu le jour, il y a huit ans, la Conférence s'est réunie dans les locaux de l'OMC. Ce choix était hautement symbolique. En effet, à un moment où la crise économique et financière engendre de nouveaux défis pour le système commercial mondial, les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international se sont retrouvés au Siège de l'OMC pour y débattre des moyens de relancer le Cycle de Doha et d'administrer de manière plus juste et plus équitable la mondialisation, au moyen des règles et disciplines multilatérales qu'incarne l'OMC.

3. Trois cents participants et observateurs de 62 pays et 11 organisations internationales, dont 170 parlementaires, étaient présents. Ont également participé à cette session des représentants gouvernementaux de 28 Etats souverains, membres de l'OMC.

4. Lors de la cérémonie inaugurale, des discours ont été prononcés par le sénateur Oliver, M. S. Lambrinidis, Vice-Président du Parlement européen, et l'Ambassadeur Y. Agah (Nigéria), Président du Conseil général de l'OMC.

5. La rencontre s'est articulée autour de différents débats thématiques nourris, de réunions-débats et de présentations d'experts. Les échanges entre parlementaires et négociateurs de l'OMC ont porté sur différents thèmes, tels que "Le multilatéralisme face à la montée des accords commerciaux bilatéraux et régionaux", "Rééquilibrer les règles du système commercial multilatéral au profit des pauvres" et "Commerce et développement durable : de la collision à la cohésion".

6. L'audition à laquelle a pris part le Directeur général de l'OMC, M. P. Lamy, a été le temps fort de la réunion. Elle a été suivie de près, non seulement par les parlementaires, mais aussi par des diplomates chargés du commerce et par les médias. Dans son discours, le

Directeur général de l'OMC a mis en garde contre l'affaiblissement du système commercial multilatéral. "En ces temps troublés", a-t-il dit, "l'OMC doit agir comme un catalyseur de confiance et d'unité mondiale à travers la conclusion du Cycle de Doha. Elle doit contribuer à un monde plus stable. Une crise de l'OMC n'est pas ce que l'on attend de membres responsables de la communauté internationale". S'adressant aux parlementaires, il a ajouté : "nous ne pourrions pas conclure ces négociations sans votre soutien exprès".

7. Cet esprit d'ouverture à l'endroit des parlementaires, élus du peuple, a aussi été un des éléments notoires de la réunion-débat intitulée "Dialogue avec de hauts responsables de l'OMC". Les quatre ambassadeurs (Allemagne, Canada, Malaisie et Philippines) qui ont pris part à la réunion sont parmi les négociateurs les plus expérimentés de l'OMC. Ils ont une parfaite connaissance de l'historique des négociations de Doha et de leur état actuel. Le thème du débat, à savoir les liens entre commerce et développement durable, a évidemment donné lieu à un débat animé.

8. La dernière réunion-débat a été légèrement différente des autres. Les invités n'étaient pas des négociateurs de l'OMC, mais des journalistes qui écrivent sur l'OMC et, partant, influent sur ce que des millions de personnes pensent de la mondialisation et du commerce international. Cette réunion intitulée "En lien avec la société : les politiques commerciales à l'ère de la communication de masse" s'est tenue sous forme d'échanges informels sur les préjugés et stéréotypes fréquents au sujet de l'OMC et des organisations internationales en général. Les confrontations d'idées qui ont suivi ont été particulièrement riches, grâce au franc-parler des intervenants et à la diversité des points de vues exprimés.

9. A la séance de clôture, les participants ont adopté par consensus un Document final établi par le Comité de pilotage et amendé dans le cadre d'un vaste processus de consultations des autres participants (voir *Annexe*). Ce document engage les Membres de l'OMC à faire preuve de plus de leadership et de flexibilité pour concrétiser les avancées garanties d'un aboutissement fructueux du Cycle de Doha pour la fin 2011.

Recommandations

10. Près de 10 ans après son lancement et sans garantie d'échéance, le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha aborde un tournant critique. Pour que ce cycle de négociations aboutisse cette année, il faudra que les Membres de l'OMC fassent preuve d'une volonté politique exceptionnelle, qui n'est pas envisageable sans une adhésion politique forte des parlements. Il est instamment demandé aux Membres de l'UIP d'exercer un droit de regard concret sur la participation de leurs gouvernements respectifs aux négociations de l'OMC et, conformément aux recommandations figurant dans le Document final de la session 2011 de la Conférence parlementaire sur l'OMC, de n'épargner aucun effort pour faire comprendre à leurs gouvernements respectifs que les milieux parlementaires jugent urgent de faire aboutir les négociations du Cycle de Doha à la fin de 2011.

11. Le fait que la session de cette année se soit tenue sous le toit de l'OMC constitue une étape capitale dans la démarche visant à donner à cette organisation intergouvernementale une réelle dimension parlementaire. Afin de mettre à profit ce progrès et d'en tirer les enseignements utiles pour l'avenir, le Comité de pilotage de la Conférence est invité à faire un bilan des activités de la Conférence, depuis sa création il y a huit ans, et à faire part de ses conclusions à l'ensemble de la Conférence, à la session plénière de 2012.

SESSION ANNUELLE 2011 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 21-22 mars 2011

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

DOCUMENT FINAL

adopté par consensus le 22 mars 2011

1. Nous, parlementaires réunis à Genève à la faveur de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, accueillons favorablement les signes d'un regain d'énergie et d'un engagement plus général des Membres de l'OMC dans les négociations sur le Programme de Doha pour le développement. Cette relance politique récente devrait servir à amener le Cycle de Doha à une conclusion ambitieuse, globale, juste et équilibrée qui corresponde au mandat initial et s'appuie sur les avancées accomplies. Nous invitons les Membres de l'OMC à se saisir de cette chance certes éphémère mais bien réelle de conclure le Cycle de Doha d'ici à la fin 2011.
2. Convaincus que le multilatéralisme demeure la meilleure option pour tirer parti de la mondialisation et gérer l'interdépendance, nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral équitable et non discriminatoire, ouvert, fondé sur des règles et universel qu'incarne l'OMC.
3. Le commerce international est un puissant moteur de croissance économique et de développement, et il est nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Face à un ralentissement économique profond et généralisé, le système commercial multilatéral a fait la preuve de son intérêt. L'existence même des disciplines, règles et mécanismes contraignants de l'OMC a été décisive face à la menace d'un protectionnisme à tous crins, et a donné un coup de fouet à la reprise économique.
4. Les attentes et les intérêts des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, sont au cœur du Programme de Doha pour le développement qui vise à corriger les disparités et déséquilibres dont pâtissent ces pays. Au-delà de plus grandes possibilités d'accès aux marchés, il importe que, pour les petites économies vulnérables, y compris les PMA, le traitement spécial et différencié soit rendu plus efficace, utile et opérationnel dans tous les domaines en négociation, et qu'il y ait une plus grande flexibilité des politiques et des engagements plus contraignants sur l'assistance technique et le renforcement des capacités. Nous demandons aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de donner immédiatement à tous les produits originaires des pays les moins avancés un accès au marché en franchise de droits et sans contingent, sur une base durable et prévisible. Les économies en développement, qui sont suffisamment avancées pour le faire, ou qui se déclarent elles-mêmes en état de le faire, doivent elles aussi contribuer à ce processus.
5. Le Cycle de Doha repose sur l'idée communément acceptée que, pour être couronnées de succès, les négociations doivent progresser sur tous les fronts dans le cadre d'un engagement unique. Conscients qu'il faut impérativement progresser dans des domaines comme l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non agricoles, les services, les règles et la facilitation du commerce, et le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, nous appelons les Membres de l'OMC à accélérer leurs travaux aussi sur les dispositions relatives au

traitement spécial et différencié, sur le volet développement de l'Accord sur les ADPIC, sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, sur le transfert et la diffusion des technologies, et sur l'accès aux connaissances pour le bénéfice des pays en développement.

6. Nous sommes convaincus qu'il faut veiller à ce que l'ouverture des marchés et la libéralisation équitable du commerce aillent de pair avec un développement durable reposant sur trois piliers : développement économique, protection de l'environnement et développement social. Tirant les enseignements de la crise financière et économique, nous appelons en outre à une plus grande cohérence entre les différentes composantes de la gouvernance mondiale, notamment l'OMC, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies, l'OIT et autres organisations partageant les mêmes valeurs. Des politiques globales de développement durable sont inconcevables sans une meilleure coordination entre ces organisations multilatérales qui, dans une large mesure, ont les mêmes objectifs.

7. Pour faire de l'OMC une organisation véritablement universelle, il nous paraît utile de faciliter le processus d'adhésion pour tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, tout en respectant pleinement la nécessité d'un traitement spécial et différencié. Nous appelons à la levée des obstacles politiques qui éloignent l'OMC de l'inclusivité et de l'universalité souhaitées, et à une plus grande flexibilité pour les pays les moins avancés.

8. La longueur des négociations de Doha a montré que l'amélioration du fonctionnement de l'OMC en tant qu'instance de négociation était une nécessité systémique. Il faut en repenser les processus et les structures de décision. Nous invitons les Membres de l'OMC à examiner avec soin toutes les idées et propositions pertinentes, et à forger progressivement un consensus sur la manière d'obtenir cette amélioration. Nous sommes convaincus que cela doit se faire de manière à renforcer le caractère et la légitimité démocratiques du système, en particulier pour les Membres économiquement moins puissants, et en définissant un modus operandi qui permette de concilier efficacité et équité dans les négociations.

9. Nous sommes convaincus que l'OMC doit posséder une dimension parlementaire solide et efficace, et saluons le fait que, pour la première fois, une session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tient dans les locaux de cette organisation intergouvernementale. Elus du peuple, les parlementaires sont tenus d'exercer concrètement un droit de regard sur les négociations commerciales internationales, et d'en assurer ainsi la transparence et l'équité aux niveaux international et national. Il leur incombe aussi de rester vigilants afin que le système commercial multilatéral contribue au développement durable pour tous, en tenant pleinement compte des besoins et des capacités spéciaux et différenciés des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

10. L'avènement d'un commerce international plus juste et plus équitable passe par l'aboutissement du Cycle de Doha. C'est pourquoi, nous, parlementaires, appelons toutes les parties - pays développés et en développement - à faire preuve de plus de leadership et de flexibilité pour concrétiser les avancées garanties d'un aboutissement fructueux. Nous demandons à nos collègues parlementaires à travers le monde de n'épargner aucun effort pour faire comprendre à leurs gouvernements respectifs qu'il est urgent de faire avancer les négociations de l'OMC. Il faut passer à la vitesse supérieure, en alimentant la dynamique enclenchée pour faire aboutir les négociations d'ici à la fin de l'année.